

PROCÈS DE L'ATTENTAT AVORTÉ DES BONBONNES DE GAZ I AUJOURD'HUI S'EST OUVERT LE PROCÈS DEVANT LA COUR D'APPEL DE PARIS SPÉCIALEMENT COMPOSÉE

mardi 25 mai 2021, par [Thémis](#)

Ce mardi, s'est ouvert devant la Cour d'appel de Paris le procès en appel de l'attentat déjoué devant la cathédrale de Notre-Dame qui avait eu lieu le 4 septembre 2016.

La principale accusée, Inès Madani, âgée de 24 ans et condamnée en première instance à 30 ans de réclusion criminelle sera entendue jusqu'au 7 juin.

Cette dernière et sa complice Ornella Gilligmann - condamnée en première instance à 25 ans de réclusion criminelle et qui n'a pas fait appel - avaient garé devant les restaurants du parvis une voiture contenant 6 bonbonnes de gaz et dans laquelle avait été retrouvé leur ADN. Tentant d'y mettre feu à l'aide de gasoil, l'incendie ne s'était pas déclaré.

Inès Madani avait été blessée et arrêtée quelques jours plus tard à Boussy-Saint-Antoine alors qu'elle s'apprêtait à poignarder un policier sur un parking.

A ses cotés dans le box, Mohamed Lamine Aberouz. Fiancé à Sarah Hervouet, impliquée dans l'attentat déjoué de Boussy-Saint-Antoine, ce dernier a également interjeté appel sur les 8 autres condamnés en 2019, après avoir écopé de 3 ans de prison au premier procès pour non dénonciation de crime terroriste.

La FENVAC sera présente quotidiennement aux audiences et rédigera des comptes rendus qui seront bientôt disponibles sur le site fenvac.org.